

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 35 (1890)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Étude critique du projet d'un nouveau règlement d'exercice de l'infanterie suisse [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348187>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXV<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 12.

Décembre 1890

## Etude critique du projet d'un nouveau règlement d'exercice de l'infanterie suisse.

(Suite.)

### Chap. II. *Ecole de section.*

Ce chapitre nous apporte du nouveau. Il est d'ailleurs nouveau lui-même, notre règlement actuel ne prévoyant pas une école de section. Cela ne signifie point que la chose n'existe pas, mais, nous l'avons vu, l'instruction de la section rentre dans le chapitre de l'école de soldat. Il s'agit en effet de l'instruction du soldat, mais comme partie d'un petit tout, d'une petite unité qui s'appelle la section.

Qu'est-ce que la section ? Le projet qui règle son école, néglige de nous en informer à temps. Il ne nous donne une définition que vers la fin du chapitre, en traitant de l'ordre dispersé, et encore incidemment. D'après cette définition, la section est la plus petite unité commandée par un officier.

La section se forme en ligne, c'est-à-dire les hommes placés sur deux rangs, à un pas (80 cm.) de distance. Chaque tranche de deux hommes, l'un derrière l'autre, forme une file. L'homme du premier rang est le chef de file. Le projet ne l'explique nulle part, et se contente de déclarer que chaque homme du second rang prend son chef de file.

La section une fois en ligne, on numérote de la droite à la gauche. Notre règlement actuel prévoit une numérotation en une seule série de numéros ; autant d'hommes, autant de numéros. Les soldats du second rang portent celui de leur chef de file.

Le projet, lui, introduit une numérotation par quatre files, et ne parle pas du numéro des hommes du second rang. Quatre files forment une *escouade* ou groupe. Si à l'aile gauche la dernière escouade comprend moins de trois files complètes, elle forme un seul groupe avec l'escouade précédente (§ 64). Les hommes une fois numérotés, on passe à la numérotation des escouades qui se fait également de la droite à la gauche (§ 65).

Quant à l'encadrement, il est maintenu de deux sergents, gui-

des de droite et de gauche du premier rang, et de quatre caporaux, dont deux guides de droite et de gauche du second rang. Les deux autres caporaux, actuellement caporaux du centre, prennent place d'après le projet à l'avant-dernière file de gauche. S'il y a des caporaux surnuméraires, ils se placent à la troisième avant-dernière file, et ainsi de suite (§ 64).

§ 66. « Le guide de droite est le remplaçant du chef de section; le caporal qui est derrière lui, commande le premier groupe, le guide de gauche le second; le caporal qui est derrière lui, commande le troisième; parmi les autres caporaux, on désigne ceux qui fonctionnent comme chefs des autres groupes, s'il y en a. Les caporaux qui n'ont aucun emploi restent avec le dernier groupe. »

Dans des sections à effectif complet, ce cas ne peut se présenter, si les sous-officiers sont en nombre réglementaire. La section comprend trente-six hommes et six sous-officiers. Un de ces derniers est le remplaçant du chef de section, les cinq autres auront donc chacun leur groupe, les groupes des ailes soit le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> ayant six hommes chacun, et les trois autres ayant le chiffre normal de l'escouade, huit hommes.

Le projet passe ensuite sans innovations sérieuses aux *alignements* et aux positions, *se mettre à genou* et *se mettre à terre*. Dans ce dernier cas il admet que le premier rang avance de deux pas au lieu de trois.

Dans les *exercices avec le fusil*, ce qu'il faut obtenir, c'est une exécution correcte et uniforme du maniement d'armes et un chargement aussi rapide que possible. Ce maniement connu, on passe aux feux, qui dans l'ordre serré sont de deux genres, le feu de magasin et le feu individuel.

Pour commander le feu, le projet recommande avec raison au commandant de se placer là où il peut le mieux observer l'effet du feu; le meilleur endroit, ajoute-t-il, sera souvent un peu en dehors et en arrière de l'une des ailes (§ 75). Le choix de cet endroit sera d'ailleurs beaucoup plus aisé avec la nouvelle poudre qui ne faisant que peu de fumée n'obligera plus à compter si attentivement avec la direction du vent.

Le § 76 prévoit le commandement de « *déchargez* » pour « *Cessez le feu* ». Encore un de ces changements qui sont loin de s'imposer.

Voici d'ailleurs ce § : « Pour la charge, pour les feux et pour décharger, le second rang, au commandement de « *chargez* »

(Laden) ou de « *déchargez* » (Entladen, au lieu de Feuer einstellen) ou à l'indication d'un genre de feu, serre sur le premier en faisant un pas en avant à droite.

« En prenant la position de la charge, l'homme du second rang place son pied *droit* à côté du pied *gauche* de son chef de file ».

Il y a là un lapsus calami ; c'est le contraire qui est juste : l'homme du second rang doit placer son pied *gauche* à côté du pied *droit* de son chef de file. Le texte allemand ne commet pas cette inadvertance.

Le projet aborde ensuite les *marches*, marche de front, marche oblique, pour l'exercice desquelles il engage à ne pas tarder à prendre le pas de manœuvre, soit le pas rompu. Il traite également des conversions de la section, *tournez à droite, à gauche demi à droite, demi à gauche*. Enfin, il insiste pour qu'on habitue la section à manœuvrer sur le second rang aussi bien que sur le premier.

Jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé de bien grandes modifications. La plus importante concernait la numérotation, et peut-être nos lecteurs ont-ils cru que cette innovation n'avait d'autre but que de marquer plus nettement la séparation entre les groupes. Qu'on se détrompe ! Si cette considération a joué un rôle dans le changement apporté, elle n'a été qu'accessoire. La véritable et première considération, nous allons la découvrir en étudiant le *passage de la ligne* à ce que le projet appelle *la colonne de marche*

La colonne de marche, c'est en apparence notre colonne par files actuelle : la section mise par le flanc, et s'avancant en rangs successifs de quatre hommes sur le même front. Mais ce n'est qu'une apparence. En réalité, le projet innove, et la colonne de marche n'a pas d'autre analogie avec notre colonne par files que celle résultant de leur but identique, la marche sur les routes.

Pour former la colonne par files, notre règlement prescrit le commandement de : *A droite* (à gauche) — *Droite !* (gauche). A ce commandement, tous les hommes font un à droite (à gauche) et les hommes des files paires font en même temps un pas en avant à droite (en arrière à gauche) pour se placer à côté des numéros impairs qui sont devant (derrière) eux.

Ce système est celui du doublement des files. Il est pratiqué non seulement chez nous, mais en France, en Autriche, en Italie.

Le projet, rompant avec notre état de choses actuel, emprunte à l'Allemagne le principe de la conversion. C'est afin de permettre l'application de ce principe que la numérotation par quatre est adoptée.

La section étant en ligne, pour la former en colonne de marche en changeant de direction soit à droite soit à gauche, en d'autres termes pour la mettre par le flanc, on commande : *Par quatre, tournez à droite* (à gauche) — *Marche!* La conversion s'exécute par chaque quatre files, chaque numéro un (ou quatre) servant de pivot. Les numéros 1 (ou 4), du premier rang, font donc un quart de tour à droite (ou à gauche), leurs camarades-de file (n° 1 ou 4 du second rang) se placent derrière eux par un pas oblique, et le reste de l'escouade se porte sur le nouvel alignement ainsi donné : « Si l'on est en marche, ajoutez le projet § 84, dès que la conversion est terminée, on commande : *Subdivision — Halte!* ou bien : *En avant — Marche!*

Cette colonne de marche peut aussi se former en gardant la direction du front de la section en ligne. Dans ce cas, notre règlement actuel prescrit pour la colonne par files, le mouvement de : *Par files rompez à droite* (à gauche) — *Marche!* A ce commandement, le guide de tête continue à marcher en avant ; les hommes qui doivent former la première file double se mettent à sa droite (gauche) ; les autres font demi à droite (gauche), doublent les rangs, se portent derrière la file du guide par le plus court chemin et reprennent alors la direction de marche primitive (Règlement 1876 § 53).

Avec le projet, il faut rompre par escouades. Au commandement de *Par quatre rompez à droite* (à gauche) — *Marche!* l'escouade qui est à l'aile indiquée marche droit devant elle et les suivantes se placent successivement derrière, par une marche oblique (§ 85). En somme, il se fait ainsi en petit, dans la section, ce qui se fait en plus grand avec notre règlement actuel dans la compagnie lorsqu'il s'agit de rompre la ligne pour former la colonne par sections. On commande alors : *Par sections rompez à droite* (à gauche) — *Marche!* La section de l'aile indiquée continue sa marche en avant, tandis que les trois autres viennent successivement se placer derrière elle par une marche oblique.

De la colonne de marche pour reformer la ligne, si la direction du front doit être changée, on commande une nouvelle conversion par quatre, à droite ou à gauche. Si la direction du front

doit être conservée, on exécute une mise en ligne au commandement de : *A gauche (à droite) en ligne — Marche !* La première escouade reste en place ou continue à avancer dans la même direction, si le mouvement s'exécute en marche ; les autres escouades obliquent et marchent jusqu'à la hauteur de la première sur laquelle elles s'alignent. En marche, la première escouade reste au pas ordinaire, les autres prennent le pas gymnastique jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à la même hauteur et s'alignent successivement. Si le chef de section fait arrêter avant que ce mouvement soit terminé, il faut cependant l'achever (§ 80).

Ici encore nous trouvons dans l'école de section les prescriptions de notre règlement relatives au déploiement de la compagnie.

Et maintenant, pourquoi l'auteur du projet a-t-il cru devoir apporter à nos usages un changement de cette importance ? Sans doute le motif est important aussi ? Hélas non, il s'agit tout simplement d'uniformiser les règlements de l'infanterie et de la cavalerie. Dans cette dernière arme, on pratique la conversion, parce que les chevaux étant moins larges que longs, et ne pouvant d'ailleurs pivoter sur un seul sabot, il n'était pas possible de manœuvrer différemment. Cette impossibilité matérielle obligeait également, si l'on voulait uniformiser les règlements, de modifier celui de l'infanterie. C'est donc parce que 3800 hommes de cavalerie procèdent d'une manière, qu'on force les 150 ou 160,000 hommes de notre infanterie d'oublier ce qu'ils ont appris pour apprendre du nouveau. Et avec tout cela, on n'arrive pas même à l'uniformité. Dans la cavalerie, la conversion se fait par trois files ; elle se ferait par quatre files dans l'infanterie. Il y a du reste deux bons arguments en faveur de cette différence, premièrement la nécessité de ne pas trop allonger et trop amaigrir la colonne ; secondement la plus grande facilité de déploiement. Mais ainsi le principe de l'uniformité n'est pas respecté. D'ailleurs le fût-il, en résulterait-il de bien grands avantages, et ces avantages compenseraient-ils les inconvénients réels que l'adoption du nouveau règlement entraînerait ?

En fait, on ne s'est jamais aperçu que la différence des deux règlements d'infanterie et de cavalerie provoquât des difficultés. Cette différence existe dans tous les pays qui nous entourent excepté l'Allemagne ; ces pays disposent de forces de cavalerie autrement importantes que les nôtres, et cependant ils n'ont pas ressenti le besoin de l'uniformisation ?

D'autre part le changement présente plus d'un inconvénient.

Passer de la ligne à la colonne de marche, ou colonne par files, comme on voudra, est un de ces mouvements élémentaires, se répétant cent fois dans la journée, et qui grâce à cette répétition constante, est devenu machinal pour le soldat. Obéir au commandement de A droite — droite ! C'est en quelque sorte exécuter un mouvement instinctif. Il n'y a plus d'hésitation, il n'y a même plus réflexion ; le corps agit de lui-même. Aussi changer un mouvement de ce genre, c'est se heurter à des difficultés beaucoup plus grandes que pour tout autre mouvement, moins élémentaire, et par conséquent moins assimilé. L'habitude, dit le proverbe, est une seconde nature ; et le proverbe a surtout raison lorsqu'il s'agit d'une habitude aussi invétérée. Combien ne faudrait-il pas peiner à la tâche pour l'extraire, cette habitude ! que de temps perdu pour un si petit objet ! A chaque instant, les réminiscences de l'ancien régime se feraient jour chez celui-ci ou chez celui-là, et ce serait un mouvement mal exécuté c'est-à-dire à recommencer. Le temps mis à ses redites serait si précieux cependant pour l'étude de manœuvres plus compliquées et plus importantes ! Ce serait donc beaucoup demander aux 25 classes d'âge actuelles de notre armée, cela sans utilité vraiment reconnue. On pourrait même dire qu'introduire de semblables modifications, c'est compliquer à plaisir, c'est agir par amour du changement.

Et ce ne sont pas seulement les 25 classes d'âge de l'armée active, élite et landwehr, que l'adoption du projet sur ce point viendrait dépayser, ce serait aussi nos soldats du landsturm, et nos classes d'âge de dix ans à venir ; car on peut véritablement dire que le système du doublement des files est ancré dans nos mœurs. Facile et simple, il est appris et pratiqué dans les leçons de gymnastique de toutes les écoles du pays. Dès l'âge de neuf ans, les élèves qui se rendent à la promenade sous l'œil du maître apprennent à passer de la ligne à la colonne au moyen du doubler. Les corps de cadets aussi, dans les établissements où ils existent, appliquent cette disposition de notre règlement ; et tous ces enfants devenus recrues se présentent dès le premier jour de service, sinon rompus à ce mouvement, du moins le connaissant assez pour qu'à la fin de la journée déjà, il s'exécute sans trop de lourdeur ni de bavures.

En outre, le doublement des files a l'avantage d'une exécution

plus rapide. Le temps de faire un à — droite avec pas oblique en avant ou en arrière, et le mouvement est exécuté. Dans la marche, on ne peut même pas apprécier ce pas supplémentaire des numéros pairs : la marche dans la nouvelle direction indiquée s'effectue sans arrêt ni ralentissement, et sans commandement nouveau. Avec la conversion au contraire, il faut le temps nécessaire à l'aile conversante de l'escouade pour se porter à la hauteur du pivot, et de plus, la conversion terminée, alors même que la section est en marche, il faut encore le commandement de En avant — marche ! pour faire reprendre aux hommes l'allure normale.

Nous avons dit plus haut qu'en apparence, la colonne de marche du projet, ne diffère pas de notre colonne par files actuelle. Cela n'est pas tout-à-fait exact. Dans notre colonne par files, toutes ces files se suivent à distances uniformes, à la largeur d'un homme. Dans la nouvelle colonne de marche, les deux rangs de chaque escouade se suivent à un pas (80 cm.) de distance ; mais la distance d'une escouade à l'autre est de deux largeurs d'hommes avec leurs intervalles de contact (main sur la hanche). Toutefois, dans la marche, ces distances s'égalisent, sans nuire pour cela au rétablissement de la ligne lorsque pour l'obtenir, les escouades exécutent une nouvelle conversion à gauche ou à droite.

Une autre différence provient de cette disposition du § 61 qui veut que lorsqu'à l'aile gauche de la section se trouve une escouade ayant moins de trois files complètes, elle forme un seul groupe avec l'escouade précédente. Les deux derniers rangs de la section en formation de marche peuvent avoir ainsi jusqu'à six hommes de front. Le projet, il est vrai, ne dit nulle part expressément que dans ce mouvement l'escouade incomplète doit se souder à la précédente ; mais il est impossible d'admettre le contraire, savoir que l'escouade incomplète opère la conversion pour son propre compte ; car le cas pourrait se présenter d'une escouade d'une seule file, qui dès lors dans la colonne de marche donnerait deux rangs successifs d'un seul homme. Après quoi, si malgré ce qu'une telle manœuvre peut présenter d'in vraisemblable et de peu pratique le projet entend qu'elle s'exécute, il fera bien de le déclarer. Jusque là, les paris sont ouverts.

Notre colonne par files devient donc colonne de marche dans le projet. Mais celui-ci prévoit aussi une formation qu'il appelle la *colonne par files*. C'est notre colonne par deux. Elle se forme

au commandement normal de *A droite* (à gauche) — *droite* (gauche)!, ou de *A droite* (à gauche) — *Marche!* si la ligne est en mouvement.

Le principe de la conversion discuté ci-dessus exerce encore une influence sur le passage de la colonne de marche à la colonne par files, et vice et versa. Actuellement, ce mouvement n'est pas prévu dans notre école de soldat. Toutefois, dans la pratique si la colonne par deux étant formée on veut obtenir la colonne par files, on commande *Par quatre* — *Marche!* A ce commandement si la colonne est la droite en tête, les numéros pairs font un pas oblique à droite en avant et se placent à la droite des numéros impairs. Si au contraire la gauche est en tête, les numéros pairs vont occuper la même place à l'aide d'un pas oblique à gauche en arrière. Pour reformer la colonne par deux, on commande : *Par deux* — *Marche!* Et les numéros pairs viennent se replacer derrière ou devant les numéros impairs à l'aide des mouvements inverses de ceux qu'ils ont eu à exécuter pour passer à la colonne par files.

Avec le projet, pour former la colonne de marche de la colonne par files, le commandement est : *Par quatre à gauche* (à droite) *en ligne* — *marche!* Dans chaque escouade, le soldat du premier rang, qui occupe la gauche dans la colonne par files continue alors à marcher en avant; son camarade de file vient se placer derrière lui, et les autres files s'alignent sur la première, chaque homme du second rang se plaçant derrière son chef de file. En marche le commandement s'exécute au pas gymnastique.

Si l'on veut au contraire passer de la colonne de marche à la colonne par files, le projet maintient notre commandement de : *Par deux* — *marche!* Mais l'exécution diffère. Le guide n° 1 du premier rang, si la colonne a été formée à droite, ou le guide n° 4 du premier rang, si la colonne a été formée à gauche, continue sa marche en avant; l'homme qui est derrière lui se place à sa droite (à sa gauche) et les autres files suivent par une marche oblique (§ 92).

Si le commandant veut changer la direction de marche de l'une comme de l'autre colonne, le projet remplace le commandement de : *colonne à droite!* ou *colonne à gauche!* par celui de *Tournez à droite* (demi à droite) ou *Tournez à gauche* (demi à gauche) — *marche!* (§ 93).

On le voit, tous ces changements sont importants, pour le moins

autant qu'inutiles. Nous avons même laissé entendre que nous les estimions dangereux, parce qu'ils porteront atteinte à la sûreté d'exécution à laquelle, dans tous ces mouvements élémentaires, sont parvenues nos troupes, grâce à une pratique constante, grâce à l'habitude acquise. Mais ce qui nous paraît présenter surtout des inconvénients, c'est la conservation de commandements actuels auxquels doivent correspondre des mouvements ou formations nouveaux. Tel ce commandement de *Tournez à droite* qui jusqu'ici se donnait uniquement à la ligne, et qui d'après le projet s'adresserait à la colonne ; telle cette formation de la colonne par files du projet, à laquelle correspond celle de la colonne par deux actuelle. Ce sont ces innovations-là surtout qui peuvent produire la confusion, entraîner l'incertitude et le désordre. Nous préfererions donc, à deux petites adjonctions près, voir maintenus les commandements, les mouvements et les formations de notre école du soldat. Ces deux petites adjonctions concerneraient :

1° Le commandement de *marche* ajouté à celui de *colonne à droite* ou à *gauche* donné pour opérer les changements de direction de la colonne. On maintiendrait ainsi le principe de la séparation du commandement d'avertissement et du commandement d'exécution, et l'on obvierait à la surprise que cause aux hommes ce commandement incomplet, et à l'hésitation dont, pour son exécution, il est souvent suivi.

2° L'introduction des mouvements pour passer de la colonne par files à la colonne par deux, et inversement. Dans la pratique ces mouvements sont fréquents et s'effectuent chaque fois qu'il est nécessaire de passer par un chemin étroit ne permettant pas la formation par quatre hommes de front.

Si pour tout le reste nous optons en faveur du maintien du règlement de 1876, ce n'est pas que nous le considérons comme parfait. Nous reconnaissons même volontiers que les dispositions du projet font preuve d'une logique ignorée de notre règlement. Ainsi notre colonne par files, n'est pas une colonne par files, mais bien par double files, la file ne se composant que de deux hommes. C'est donc avec raison que le projet appelle colonne par files notre colonne par deux, et qu'il choisit pour la colonne par quatre le nom de colonne de marche qui répond bien à la réalité.

Il y a également illogisme entre le commandement de *A droite*

(à gauche) — droite (gauche), donné pour passer de la ligne à noire colonne par files, et le mouvement à exécuter pour opérer ce passage. Strictement, à ce commandement devrait répondre pour chaque homme la même conversion individuelle : le quart de tour à droite ou à gauche. C'est d'ailleurs le premier enseignement donné au soldat. Le *quart de tour*, dit le règlement § 13 s'exécute au commandement de *A droite* (à gauche) — *Droite* (gauche) ! Dès lors, l'homme devrait toujours avoir le même mouvement à faire, qu'il reçoive ce commandement étant isolé, ou qu'il le reçoive étant dans la ligne. Il en résulterait conformément au projet la formation par deux, *la colonne par files*. Or, il n'en est rien. Au commandement de à droite, l'homme isolé fait son quart de tour. Dans la ligne s'il porte un numéro pair, il ne l'exécute que si l'on a soin de lui commander *Par deux* à droite ; sans cet avertissement il doit faire, outre le quart de tour, un pas oblique en avant ou en arrière, suivant les circonstances. Telle est la conséquence, ou plutôt l'inconséquence du système.

Eh bien ! malgré tout, nous plaidons pour cette inconséquence. Nous plaidons pour elle, parce que nos hommes y sont habitués ; qu'ils l'exécutent d'instinct, sans rechercher si oui ou non la logique y est ; parce qu'enfin s'il est vrai, comme le dit l'introduction du projet, que les formes prescrites par le règlement ne doivent être *ni remplacées par d'autres ni changées sans de bonnes raisons*, cela est vrai non seulement pour le projet, mais déjà pour notre règlement actuel.

Avant d'aborder l'ordre dispersé dans la section, une innovation est encore à signaler. Les faisceaux ne se forment plus en ligne mais en colonne de marche, chaque rang de quatre hommes ayant le sien.

§ 94. « Au commandement de *Formez — faisceaux*, les deux hommes du milieu dans chaque rang, après avoir enlevé les couvre-canon, placent leur fusil, la crosse contre la pointe de leurs pieds extérieurs, la hausse contre eux, et ils croisent les baguettes. L'homme de droite lie alors les deux baguettes avec celle de son fusil et forme le faisceau de façon que tous les guidons soient en dehors. Le quatrième homme appuie son fusil au faisceau et on remet alors les couvre-canon. »

§ 85. « Si les hommes rompent les rangs, ils se remettent en rangs aux faisceaux dans la même formation, au commandement de « *A vos rangs* ». Au commandement de *Rompez — faisceaux*,

n enlève tout d'abord l'arme appuyée contre le faisceau, puis les trois hommes saisissent chacun leur fusil de la main droite, après avoir enlevé les couvre-canon avec la main gauche, délient le faisceau et remettent le couvre-canon. »

Sans doute, cette manière de former les faisceaux en colonne de marche offre des avantages. Elle permet surtout de gagner du temps dans les haltes horaires, en supprimant le mouvement de front et l'obligation de faire ensuite deux pas en arrière pour occuper le bord de la route. Avec les dispositions du projet, aussitôt la troupe arrêtée, les faisceaux sont formés sans autre. Seulement, il faudra avoir soin de prendre entre les rangs une distance suffisante, sinon les hommes du rang de devant en ôtant leurs sacs risqueront de renverser le faisceau du rang de derrière. Néanmoins il y aurait lieu d'admettre comme utile le maintien des §§ 94 et 95.

Mais est-il nécessaire pour cela de supprimer la formation des faisceaux dans la ligne ? Les deux systèmes ne peuvent-ils pas coexister ? Certainement, et avec avantage.

Tout d'abord, la formation de rassemblement est généralement la ligne pour toute petite unité à partir de la compagnie. Même dans les formations de rassemblement du bataillon et unités supérieures, dans chaque compagnie, les pelotons ou les sections se forment en ligne. Dès lors il est rationnel que les faisceaux puissent se faire dans ces formations. Il faut que les hommes puissent venir prendre la formation de rassemblement de leurs unités derrière les faisceaux, et que ceux-ci une fois rompus, il ne soit pas nécessaire d'effectuer des manœuvres, conversions ou autres, pour obtenir cette formation de rassemblement. En outre, il est illogique de faire prendre aux hommes deux formations différentes au même commandement de « A vos rangs » suivant qu'ils sont sans armes ou porteurs de leur arme, ou bien que les armes étant en faisceaux, ils doivent les reprendre. Le § 60 dit en effet que « Au commandement de *A vos rangs*, les hommes, sans autre, se placent sur deux rangs dans l'ordre de leurs numéros de contrôle, de façon que les numéros un et deux, qui sont les plus grands, forment la première file ». Dès lors, pourquoi le § 95 vient-il contredire le § 60, en ordonnant que si les faisceaux sont formés, les hommes se placent en colonne de marche au commandement de *A vos rangs* ! Le projet, qui veut rétablir la logique dans nos règlements militaires, aurait dû la respecter dans ce cas. Si donc, il introduisait les faisceaux dans

la ligne, il faudrait maintenir le commandement ordinaire de A vos rangs ! pour ordonner aux hommes de se former en ligne derrière les faisceaux ; et prescrire un autre commandement, par exemple « *En colonne de marche — à vos rangs* », ou tel du même genre, pour leur ordonner de former la colonne de marche.

Enfin, le motif le plus sérieux pour le maintien des faisceaux dans la ligne, est le principe qu'à portée de l'ennemi, il faut présenter le front ; et cet autre, qu'il faut éviter autant que possible les mouvements de flanc devant l'ennemi. Il n'est pas naturel qu'un règlement militaire porte ainsi atteinte à des principes aussi élémentaires et aussi importants. Il ne faut pas qu'une troupe au repos, qui risque peut-être d'être surprise ou de devoir tout-à-coup se porter rapidement au devant de l'ennemi pour une raison ou pour une autre, il ne faut pas que cette troupe soit obligée de se former par le flanc pour ressaisir ses armes, et perde encore du temps à rétablir son front. Dans de telles alternatives, les hommes doivent pouvoir empoigner leurs fusils et marcher en avant. Il est des cas où les secondes ont leur valeur.

Une dernière critique concernant l'école de section en ordre serré, s'adresse aux commandements de « *Déposez les sacs* (Säcke ablegen) » et de « *Remettez les sacs* (Säcke aufnehmen) ». Cette critique est la même que nous avons formulée déjà relativement aux commandements pour mettre et ôter la bayonnette. Nos commandements actuels de « *Sac — à terre!* (Sack — ab)! » et de « *Sac — au dos* (Sack — auf)! » nous paraissent infiniment plus heureux ; ils sont plus énergiques, plus rapides, plus militaires. (A suivre.)



## Rassemblement de 1890. II<sup>e</sup> division.

La poste de campagne. — Le corps des velocemen.

Sur ces branches de service nouvelles, au moins dans leur forme actuelle, nous croyons devoir publier tout d'abord les actes officiels et en premier lieu les intéressants rapports ci-après, des chefs de la poste de campagne et du service vélocipédique de la II<sup>e</sup> division.